

REGION DE L'ADAMAOUA
DEPARTEMENT DE FARO ET DEO
COMMUNE DE TIGNERE
SECRETARIAT GENERAL

ADAMAWA REGION
FARO AND DEO DIVISION
TIGNERE COUNCIL
GENERAL SECRETARIAT

STRUCTURE INTERNE DE GESTION
ADMINISTRATIVE DES MARCHES PUBLICS

COUNCIL ADMINISTRATIVE PUBLIC
CONTRACT UNIT

DECISION N° ¹⁴ /D/R-AD/D-F&D/C-TIG/CIPM-CT/SIGAM/2026

Portant attribution des lettres commandes objet du dossier d'appel d'offres national ouvert N°06/AONO/R-AD/D-F&D/C-TIG/SG/SIGAM/CIPMP/2026 du 15/04/2026, Pour les travaux de réhabilitation de deux Blocs de deux salles de classe dans deux Ecoles Publiques en deux (02) dans la Commune de Tignère, Département de Faro et Déo, Région de l'Adamaoua. (En Procédure d'Urgence) lot 1 : réhabilitation des salles de classe à l'EP Bourlé, lot 2 : réhabilitation des salles de classe à l'EP Sadeck, dans la commune de Tignère

Financement : BIP, Exercice 2026.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE TIGNERE, MAITRE D'OUVRAGE,

- Vu la Constitution ;
 - Vu N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des marchés Publics
 - Vu le Décret N°2019/002 du 04 Janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
 - Vu Le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
 - Vu La Circulaire N° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés publics ;
 - Vu La Lettre-Circulaire N°0005/LC/MINMAP/CAB du 03 Juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des marchés Publics ;
 - Vu L'arrêté N°000025/A/MINDDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'Election du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la commune de Tignère Département du FARO ET DEO, Région de l'ADAMAOUA ;
 - Vu La Circulaire N°0001877/C/MINFI du 31 décembre 2025 Portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2026 ;
- Considérant
- le procès-verbal N°14/PV/C-TIG/CIPM/2024 portant analyse des offres par la commission interne en date du 04/06/2026;
 - la lettre N°13 /L/PA/CIPM-CTIG/2026 du 05/06/2026, du Président portant proposition d'attribution ;

DECIDE :

Article 1er : Les entreprises ci-après citées sont retenues comme attributaires des lettres commandes susmentionnées :

N° Lot	Maître d'ouvrage	Lieu d'exécution	Entreprises	Montant de l'enveloppe	Montant TTC en FCFA retenu	Délai d'exécution	Observations
1	Maire de la Commune de Tignère	Bourlé	Ets ABM ET FRERES	9 000 000	9 000 000	Trois (03) mois	Attributaire
2	Maire de la Commune de Tignère	Sadeck	Ets MOHAMADOU LABARANG	14 600 000	14 600 000	Trois (03) mois	Attributaire

Article 2 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera. /-

Tignère, le 08 JUN 2026

Le Maire de la Commune de Tignère
(Maître d'ouvrage)

Ampliations

- DDMAP/F&D
- ARMP/AD
- CIPM/C-TIG
- INTERESSES
- AFFICHAGE
- CHRONO/ARCHIVES



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

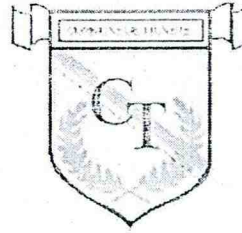
REGION DE L'ADAMAOUA

DEPARTEMENT DE FARO ET DEO

COMMUNE DE TIGNERE

SECRETARIAT GENERAL

STRUCTURE INTERNE DE GESTION
ADMINISTRATIVE DES MARCHES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

ADAMAWA REGION

FARO AND DEO DIVISION

TIGNERE COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

COUNCIL ADMINISTRATIVE PUBLIC
CONTRACT UNIT

COMMUNIQUE N°14/C/R-AD/D-F&D/C-TIG/CIPM-CT/ST/2026

Portant attribution des lettres commandes objet du dossier d'appel d'offres national ouvert N°06/AONO/R-AD/D-F&D/C-TIG/SG/SIGAM/CIPMP/2026 du 15/04/2026, Pour les travaux de réhabilitation de deux Blocs de deux salles de classe dans deux Ecoles Publiques en deux (02) dans la Commune de Tignère, Département de Faro et Déo, Région de l'Adamaoua. (En Procédure d'Urgence) lot 1 : réhabilitation des salles de classe à l'EP Bourlé, lot 2 : réhabilitation des salles de classe à l'EP Sadeck, dans la commune de Tignère **Financement : BIP, Exercice 2026.**

Le Maire de la commune de Tignère porte à la connaissance des candidats ayant participé au dossier d'appel d'offres national ouvert susmentionné que les entreprises indiquées dans le tableau ci-dessous sont déclarées attributaires des lettres commandes y relatives :

N° Lot	Maître d'ouvrage	Lieu d'exécution	Entreprises	Montant de l'enveloppe	Montant TTC en FCFA retenu	Délai d'exécution	Observations
1	Maire de la Commune de Tignère	Bourlé	Ets ABM ET FRERES	9 000 000	9 000 000	Trois (03) mois	Attributaire
2	Maire de la Commune de Tignère	Sadeck	Ets MOHAMADOU LABARANG	14 600 000	14 600 000	Trois (03) mois	Attributaire

Les mandataires de ces entreprises retenues sont par conséquent invités à bien vouloir prendre l'attache du SIGAMP à la Mairie de Tignère pour la suite de procédure.

Tignère, le **08 JUN 2026**

Le Maire de la Commune de Tignère
(Maître d'ouvrage),

Ampliations :

- DDMAP/F&D
- ARMP/AD
- CIPM/C-TIG
- INTERESSES
- AFFICHAGE
- CHRONO/ARCHIVES

